



Beauséjour Des 4 Pattes

La Rivière de Vienne 16150 Chassenon

Tel : 09 67 48 23 50 / Mob : 07 89 28 08 06

Email : ivina@beausejourdes4pattes.com

www.beausejourdes4pattes.com

Page facebook : Pension canine, Beauséjour des 4 pattes

Siret : 824 272 827 00018

Contrat de Pension Canine :

Nom et prénom du propriétaire :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Tel domicile : Tel portable :

Contact d'urgence :

Adresse mail :

Nom du chien : Race ou type :

Age : Sexe : Stérilisé/Castré :

Si femelle non stérilisée, dates des dernières chaleurs

N°Tatouage ou puce électronique (obligatoire):

Nom du vétérinaire..... Tel :

Adresse :

Date d'entrée : **Date de sortie :**

Conditions d'acceptation :

- ➔ **Les propriétaires doivent être assurés en responsabilité civile pour leur animal, ils restent donc responsable de tous les dommages éventuels causés par leur animal pendant le séjour à la pension, sauf fautes grave reconnue imputable au gardien de la pension. La mise en pension n'a pas pour effet un transfert pur et simple de responsabilité. Ainsi, les destructions, à l'exception des espaces verts, les nuisances sonores ou les malpropretés (urines, selles, sang des chaleurs ect...) à l'intérieur du bâtiment feront l'objet d'une facturation supplémentaire au propriétaire.**
- ➔ Bien que chaque animal fasse l'objet de toute notre attention et du plus grand soin, nous ne pourrions être tenus pour responsables pour tout préjudice ou perte intervenant pendant son séjour, consécutif à une maladie ou toute autre cause. Dans ce chenil, chaque chien reste sous la responsabilité de son propriétaire.
- ➔ Le chien doit être vacciné et à jour dans ses vaccins et de préférence aussi contre **la toux du chenil. Si le chien n'est pas vacciné contre la toux du chenil et qu'il venait à l'attraper, la pension décline toute responsabilité.**
- ➔ **Les traitements contre les puces, tiques et vers sont obligatoires.** La pension décline toute responsabilité si le chien à des parasites après son séjour, ce qui serait dû au fait que les traitements antiparasitaires n'auraient pas été efficaces.
- ➔ A l'arrivée de votre chien, vous devez nous fournir son carnet de santé et/ou passeport à jour que nous conservons jusqu'à son départ.
- ➔ Tous les frais pouvant intervenir lors de son séjour, tels que les honoraires du vétérinaire ou l'achat de médicaments, seront à la charge du propriétaire. De même que nous pourrions solliciter l'intervention du vétérinaire en cas d'urgence, si une opération chirurgicale s'imposait.
- ➔ Beauséjour des 4 Pattes, se réserve le droit de refuser un animal qui se révélerait malade ou contagieux.
- ➔ Vous pouvez à tout moment me contacter pour prendre des nouvelles de votre animal et pour prolonger son séjour (Si places disponibles)
- ➔ **Il n'y aura pas de réductions ou de remboursement si le séjour venait à être écourté.**

Toute annulation doit être effectuée au maximum 10 jours avant le premier jour du séjour, sinon celui-ci sera facturé dans sa totalité comme s'il avait été effectué.

- ➔ Dans l'éventualité où le chien ne serait pas récupéré par son propriétaire dans un délai de 7 jours au-delà de la date prévue, Beauséjour des 4 pattes se réserve le droit de le nourrir, le soigner et effectuer des dépenses relatives à son bien être, qui seront refacturées à son propriétaire.
- ➔ Sans nouvelle du propriétaire au delà d'un délai de 7 jours après la date prévue, Beauséjour des 4 pattes se réserve le droit de confier le chien aux services de la SPA.

➔ En cas de décès de l'animal pendant le séjour, il sera pratiqué une autopsie qui déterminera les causes du décès. Un compte rendu sera établi par le vétérinaire et une attestation sera délivrée au propriétaire, **ceci à ses frais**. Tout chien âgé de plus de 10 ans ne sera pas autopsié sauf demande express du propriétaire.

Nourriture :

Merci de bien vouloir apporter la nourriture de votre animal, incluant les mesures journalières. Les bols seront fournis 'Nous pensons qu'il est important pour l'animal de garder ses repas habituels'.

Quantités journalières :

.....
.....

Merci de nous informer si votre animal a des traitements médicaux et à quel fréquence est la prise des médicaments :

.....
.....

Inventaire :

Vous pouvez apporter

Couvertures/ Panières	Nourriture	Certificats vétérinaire	Collier	Jouets	Serviettes	Brosses

Caractéristiques :

Promenade en laisse?	Habitué a la circulation?	Obéissant avec le collier?	Amical avec les autres chiens ?	Amical avec les chat?
Chasse les bovins et Moutons ?	Amical avec les personnes?	A déjà séjourné en pension ?	Aime être brossé?	Nerveux ..?

Merci d'utiliser cet espace si vous aviez toute autre information susceptible de nous intéresser dans le cadre de son séjour, N'oubliez pas que l'animal doit être en bonne santé et nous devons savoir s'il a, avant son séjour, reçu un coup, eu une blessure ou une bosse.

Chaque contrat devra être refait pour chaque séjour. Fait en deux exemplaires dont un remis aux maîtres.

Date et Signature(s) du ou des maître(s)

**Date et Signature de la
pension beauséjour des 4 pattes**

précédée des mentions « lu et approuvé »

« Lu et approuvé »